



PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot tenue le mardi 14 décembre 2021 à 20 h 30 en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot (Québec)

Sont présents: Monsieur Pierre Séguin, maire
Madame Nancy Pelletier, conseillère
Monsieur Marc Deslauriers, conseiller
Madame Gabrielle Labbé, conseillère
Monsieur Pierre-Yves L'Heureux, conseiller
Monsieur Kim Comeau, conseiller
Madame Nancy Forget, directrice générale
Madame Zoë Lafrance, directrice des affaires juridiques et greffière

Est absent: Monsieur Denis Ladouceur, conseiller

Est aussi présente madame Ramin Jawanda, directrice des finances et trésorière, pour présenter le budget et le programme triennal des immobilisations et pour répondre aux questions du public, le cas échéant.

Chacun des membres du conseil présents reconnaît qu'un avis de convocation à cette séance leur a été notifié ou qu'il a renoncé au dit avis, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19). De plus, en conformité avec l'article 474.2 de ladite loi, la directrice des affaires juridiques et greffière a donné avis public de la présente séance.

2021-12-377 1. ORDRE DU JOUR - ADOPTION (01-2120)

IL EST proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2021, tel que présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-378 2. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2022 - ADOPTION (04-1120)

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 ont été déposées au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du budget a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 6 décembre 2021, et un projet de budget a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER un budget équilibré de 20 377 876 \$ pour l'exercice financier 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-379 3. PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS - ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 - ADOPTION (04-1320)

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 a été déposé au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), un avis public de l'adoption du programme triennal d'immobilisations a été donné au moins huit jours avant la présente séance, soit le 6 décembre 2021, et un projet de programme triennal d'immobilisations a été rendu disponible pour les membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Gabrielle Labbé, appuyé par le conseiller Kim Comeau et résolu:

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 au montant de 44 965 949 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 36, avant de débiter la période de questions, la directrice des finances et trésorière fait une présentation des principaux éléments du budget et du programme triennal d'immobilisations.

Le maire annonce le début de la période de questions et invite le public à s'adresser aux membres du conseil. Celle-ci se déroule de 20 h 51 à 21 h 06.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le maire déclare la séance levée à 21 h 06.

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT EN DATE DU 18 JANVIER 2022

(Original signé)

PIERRE SÉGUIN
MAIRE

(Original signé)

ZOË LAFRANCE
DIRECTRICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET GREFFIÈRE